

AUDIT ET PLAN NUMÉRIQUE 4.0

Amélioration de la performance opérationnelle

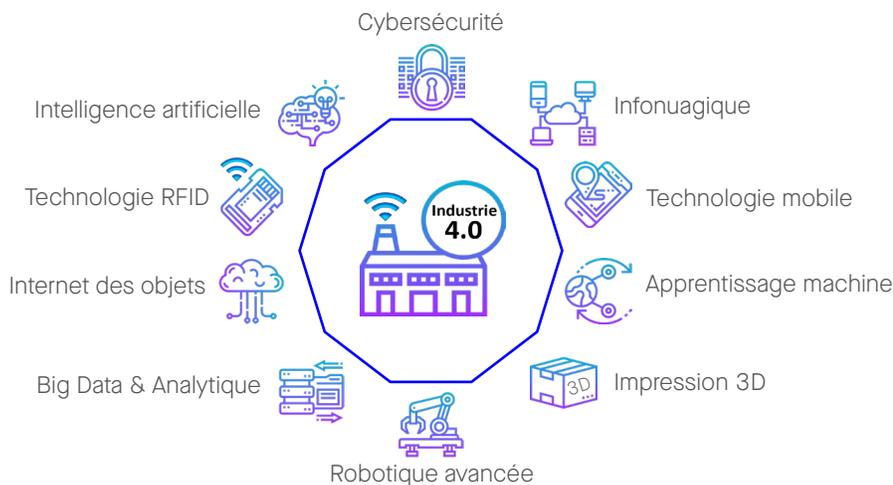
- > Situez votre maturité numérique
- > Évaluez le potentiel dans vos processus d'affaires
- > Faites progresser votre transformation numérique 4.0

POUR RÉUSSIR VOTRE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 4.0

L'audit et plan numérique 4.0 de Createch est un nouvel outil de diagnostic numérique qui vise à accompagner les compagnies manufacturières à s'inscrire dans la démarche de transformation numérique 4.0 initiée par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, et à faire face aux défis de la nouvelle révolution industrielle.

En effet, l'audit 4.0 de Createch vise à:

- > Dresser l'état de maturité actuel des différentes fonctions de la compagnie à opérer une transformation numérique 4.0
- > Énumérer les priorités permettant la réussite du projet de transformation numérique 4.0

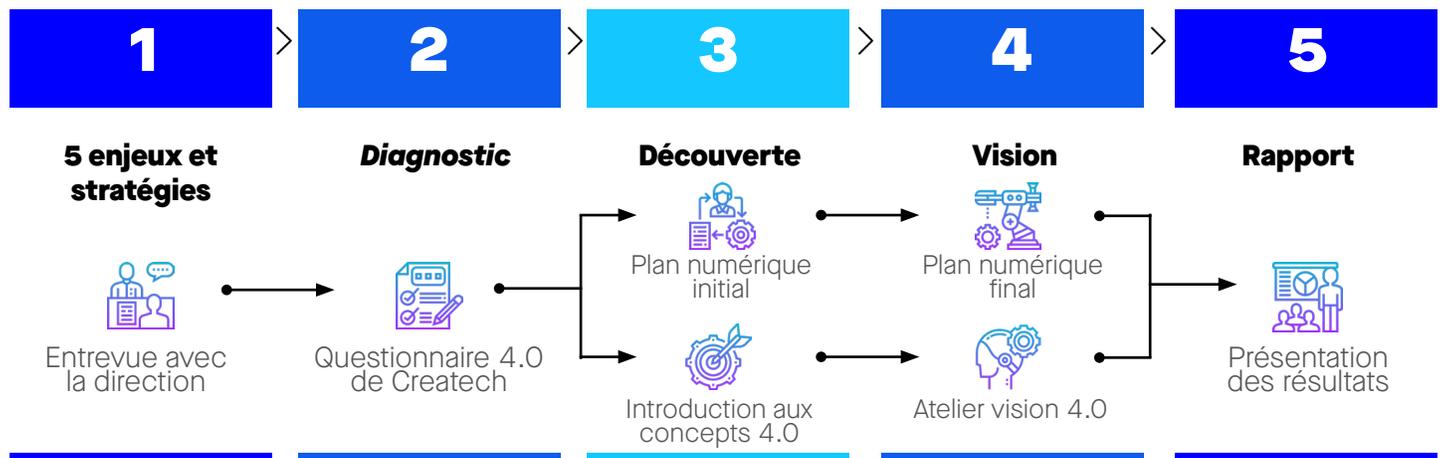


FONCTIONS COUVERTES

- > Vision et gouvernance
- > Système manufacturier
- > Développement de produit
- > Planification
- > Distribution et entreposage
- > Chaîne d'approvisionnement
- > Technologies de l'information
- > Ventes et marketing
- > Ressources humaines

DÉMARCHE

La transformation numérique 4.0 s'inscrit dans une démarche de réflexion sur le long terme, qui implique les changements technologiques et organisationnels. C'est ainsi que Createch a déployé une démarche agile et unique, imprégnée par ses 25 ans d'accompagnement des manufacturiers du Québec.



AUDIT ET PLAN NUMÉRIQUE 4.0

Amélioration de la performance opérationnelle

- > Situez votre maturité numérique
- > Évaluez le potentiel dans vos processus d'affaires
- > Faites progresser votre transformation numérique 4.0

Programme subventionné par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Le programme audit industrie 4.0 vise à inciter les compagnies manufacturières québécoises à entreprendre le virage numérique, en réalisant un diagnostic et un plan numérique liés à l'industrie 4.0.

Aide financière admissible

L'aide financière accordée prend la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre un **maximum de 15 000 \$**.

Clientèle admissible

- > Les entreprises à but lucratif du secteur manufacturier ayant un établissement au Québec.
- > Les coopératives et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités marchandes dans le secteur manufacturier.

Condition préalable à la subvention

L'entreprise souhaitant se prévaloir d'un audit industrie 4.0 doit avoir préalablement réalisé **une planification stratégique** définissant minimalement sa mission, sa vision, ses objectifs stratégiques et ses enjeux opérationnels.

Projets admissibles

Les projets liés à la réalisation d'un audit industrie 4.0 consistent:

- > à analyser et à évaluer, à l'aide d'un outil de diagnostic, le degré de maturité numérique d'une entreprise souhaitant prendre un virage numérique.
- > à produire un rapport comprenant un diagnostic, l'évaluation de la maturité numérique de l'entreprise, ainsi qu'un plan numérique personnalisé, adapté à la réalité organisationnelle et financière de l'entreprise.

Envoi de la demande

Les demandes doivent être soumises en ligne, à moins d'indication contraire du Ministère.

Pour accéder au service pour la première fois, votre entreprise doit posséder un **compte clicSÉCUR – Entreprises** et être inscrite aux services offerts par le ministère. Des délais sont à prévoir pour effectuer des démarches.

Source: Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Audit industrie 4.0 : Réussir la transformation numérique de votre entreprise

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-audit-industrie-40/>

Mise à jour le: 9 juillet 2019